Flash Economie

N° 109
3 novembre 2026

Abonnez-vous ici.

Sept propositions de politique économique pour la France

Nous estimons qu'une politique économique à même de redresser l'économie française devrait comporter sept composantes majeures :

1. Faciliter l'insertion des jeunes sur le marché du travail ;
2. Réorienter les dépenses publiques ;
3. Résister à la demande de relance par la consommation ;
4. Substituer la CSG ou la TVA aux cotisations sociales ;
5. Accepter l'immigration ;
6. Poursuivre la décarbonation de l'économie ;
7. Soutenir l'innovation.

Patrick Artus
Conseiller économique senior
patrick.artus-ext@ossiam.com
@PatrickArtus
Patrick Artus

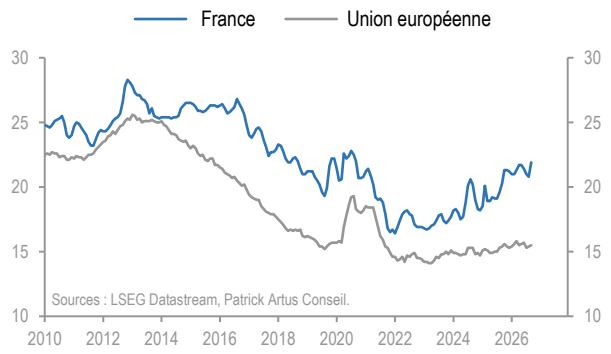
Isabelle Gravet
Assistante de recherche
isabelle.gravet-ext@ossiam.com

Communication marketing : ce document n'a pas été élaboré selon les dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières et ses auteurs ne sont pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

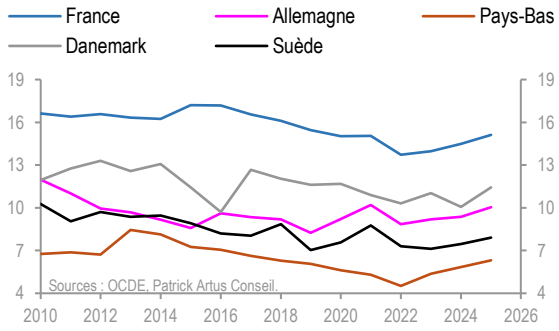
Faciliter l'insertion des jeunes sur le marché du travail

La situation des jeunes sur le marché du travail est très défavorable en France : le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans est de 21,9 % en septembre 2026, contre 15,5 % en moyenne dans l'Union européenne (**graphique 1**). La part des jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) atteint 15,1 % en France en 2025, contre 6,3 % aux Pays-Bas et 10 % en Allemagne (**graphique 2**). Enfin, l'âge d'accès à un premier emploi stable (contrat à durée indéterminée ou emploi dans la fonction publique) est de 27 ans en France, contre 22,5 ans en Allemagne.

Graphique 1
Taux de chômage des moins de 25 ans (en %)



Graphique 2
Proportion de jeunes déscolarisés de 15-29 ans sans emploi ni formation (NEET, en %)



Que peut-on faire ?

- **Améliorer la qualité du système éducatif** : l'enquête PISA 2025 fait apparaître un recul des compétences des élèves de 15 ans dans l'ensemble des domaines évalués. Le score moyen de la France est légèrement inférieur à la moyenne de l'OCDE et nettement en deçà de celui de la plupart des grandes économies avancées (Japon, Canada, Royaume-Uni, États-Unis ; **tableau 1**) ;

Tableau 1 : Résultats aux enquêtes PISA de l'OCDE (score global, par score décroissant de l'enquête de 2025)

Pays	2012	2015	2018	2022	2025
Japon	540	529	520	533	522
Royaume-Uni	502	500	503	494	498
Canada	522	523	517	506	495
États-Unis		488	495	489	485
Finlande	529	523	516	495	482
Autriche	500	492	491	486	480
Belgique	509	503	500	486	479
Italie	490	485	477	477	475
Suède	482	496	503	487	472
Allemagne	515	508	500	482	472
Pays-Bas	519	508	502	480	470
Danemark	498	504	501	491	469
Portugal	488	497	492	478	468
France	500	496	494	478	466
Espagne	490	491	482	477	462

Source : OCDE.

- **ne pas réduire le soutien public à l'apprentissage** : sept apprentis sur dix accèdent rapidement à un emploi, dont six sur dix au sein de l'entreprise qui les a formés ;
- **renforcer l'attractivité du métier d'enseignant**.

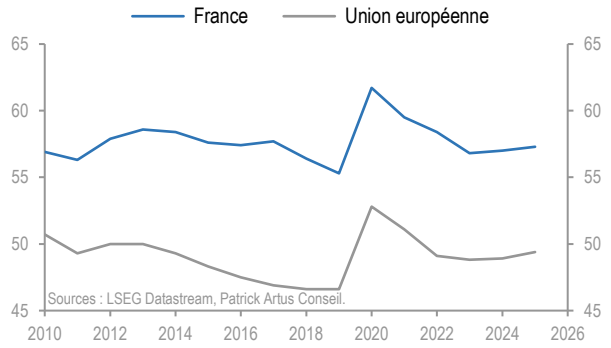
Réorienter les dépenses publiques

L'objectif n'est pas tant de réduire la dépense publique que d'en améliorer l'efficacité. **Le niveau de la dépense publique en France** (57,2 % du PIB en 2025) **excède nettement celui de l'Union européenne** (49,4 %, **graphique 3**), principalement en raison du poids :

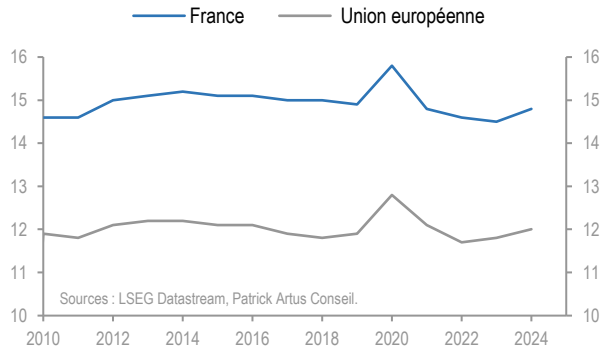
- des dépenses de retraite (écart de 2,7 points de PIB avec l'Union européenne ; **graphique 4**) ;
- des dépenses de santé (écart de 1,7 point de PIB).

L'ensemble des dépenses de santé et de protection sociale atteint 32,6 % du PIB en France, contre 26,8 % du PIB dans l'Union européenne (**graphique 5**). Si on classe les dépenses par nature, l'écart avec l'Union européenne se concentre sur les prestations sociales et les subventions.

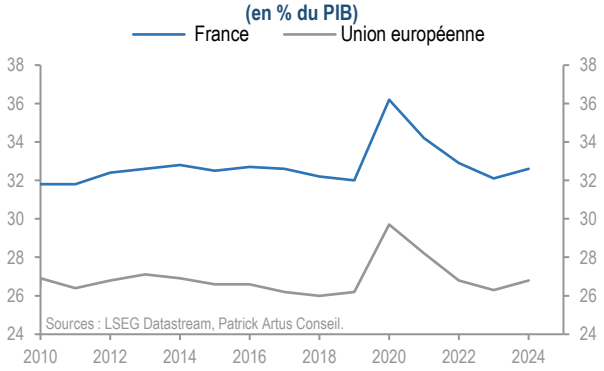
Graphique 3
Dépenses publiques (en % du PIB)



Graphique 4
Dépenses publiques de retraite (en % du PIB)



Graphique 5
Dépenses publiques de santé et de protection sociale (en % du PIB)

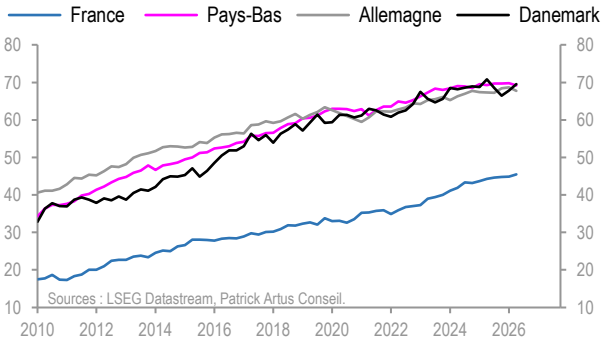


Il faudrait progressivement :

- **réduire le poids des dépenses de retraite**, au moyen d'une sous-indexation transitoire des pensions et d'un **relèvement de l'âge effectif de départ à la retraite** (63 ans aujourd'hui, **graphique 6**) ;
- **numériser l'ensemble des administrations publiques** ;
- **concentrer la dépense de santé sur les maladies graves**,

afin de dégager des marges de manœuvre en faveur de la transition énergétique, de l'éducation, du soutien à l'innovation et de la recherche.

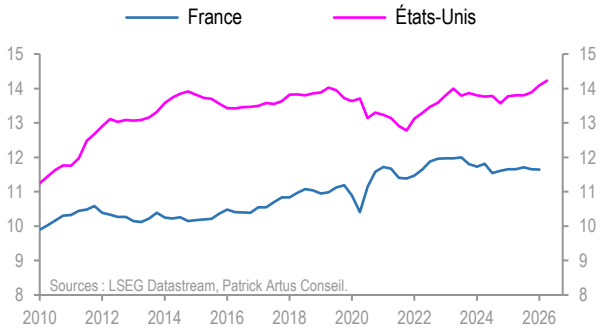
Graphique 6
Taux d'emploi des 60-64 ans (en %)



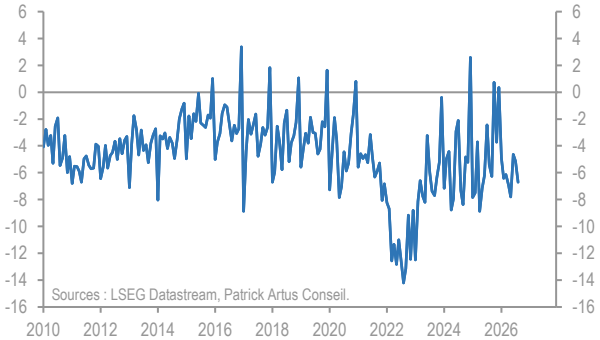
Résister à la demande de relance par la consommation

Les programmes des partis politiques comportent de nombreuses **mesures de relance de la consommation**, telles que la baisse de la TVA sur l'énergie ou la revalorisation du SMIC. Or l'économie française souffre **d'un sous-investissement important** : le taux d'investissement des sociétés non financières s'établit à 11,6 % du PIB en France, contre 14,2 % aux États-Unis au deuxième trimestre 2026 (**graphique 7**). Le risque est donc grand qu'une stimulation de la demande aboutisse à une poussée des importations et à une dégradation du solde commercial : en cumul sur douze mois, le déficit commercial des biens s'élève à 57,4 milliards d'euros à fin août 2026 (**graphique 8**).

Graphique 7
Investissement des entreprises
(valeur, en % du PIB valeur)



Graphique 8
France : balance commerciale des biens
(en Md€ par mois)



Il serait préférable de mettre en œuvre **une relance par les investissements**, qui générerait à l'avenir un supplément de production et de recettes fiscales, associée à **un contrôle du nombre de normes**. Selon les indicateurs de suivi de l'activité normative publiés en mai 2026 par le Secrétariat général du Gouvernement, le nombre d'articles législatifs des codes de la construction, de l'environnement et de l'urbanisme, ainsi que du code général des collectivités territoriales, a presque doublé entre 2005 et 2026 (+94 %).

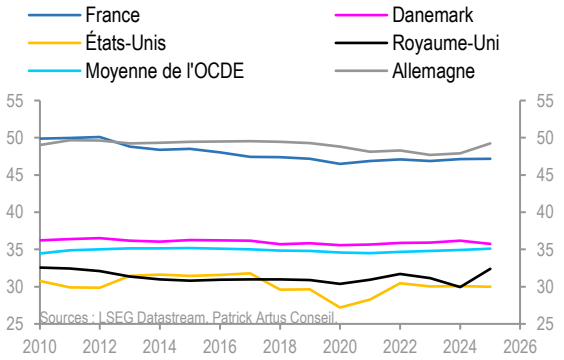
Baisser la taxation du travail

En France, l'écart entre le coût du travail supporté par l'employeur et le salaire net perçu par le salarié est particulièrement élevé. **Le coin fiscal (*tax wedge*)**, qui rapporte l'impôt sur le revenu et les cotisations sociales salariales et patronales au coût total du travail,

atteint 47 %, contre 35 % en moyenne dans les pays de l'OCDE, 30 % aux États-Unis et 32 % au Royaume-Uni (graphique 9). Deux formes de substitution entre prélèvements peuvent être envisagées :

- une baisse des cotisations sociales patronales financée par une hausse de la TVA, dont les effets s'apparentent à ceux d'une dépréciation du change, et qui soutient donc la compétitivité-coût ;
- une baisse des cotisations sociales salariales financée par une hausse de la CSG, qui opérerait un transfert de revenus des retraités et des détenteurs de revenus du capital vers les salariés, l'assiette de la CSG (ensemble des revenus) étant plus large que celle des cotisations sociales (revenus d'activité).

Graphique 9
Coin fiscal* (en % du coût du travail)



* Coin fiscal calculé pour un célibataire sans enfant rémunéré au salaire moyen.

Accepter l'immigration

L'indicateur conjoncturel de fécondité est tombé en France à 1,56 enfant par femme en 2025 et, pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le nombre de décès a dépassé celui des naissances. Le rapport démographique (nombre de cotisants par retraité) s'établit à 1,77 et devrait reculer à 1,54 en 2045, puis à 1,3 en 2070.

En l'absence d'immigration, la France serait confrontée à un recul de sa population en âge de travailler. Par ailleurs, plusieurs idées reçues sur les effets économiques de l'immigration doivent être nuancées, voire corrigées[1]. D'une part, les travaux empiriques ne mettent pas en évidence d'effet négatif significatif de l'immigration sur les salaires, les emplois occupés par les immigrés étant complémentaires de ceux occupés par les natifs plutôt que substituables à ceux-ci. D'autre part, l'immigration ne dégrade pas les finances publiques, les travailleurs immigrés étant également des consommateurs et des contributeurs aux recettes publiques. Enfin, le niveau de qualification des immigrés progresse : en 2023, 52 % des nouveaux arrivants étaient diplômés de l'enseignement supérieur, contre 41 % en 2006.

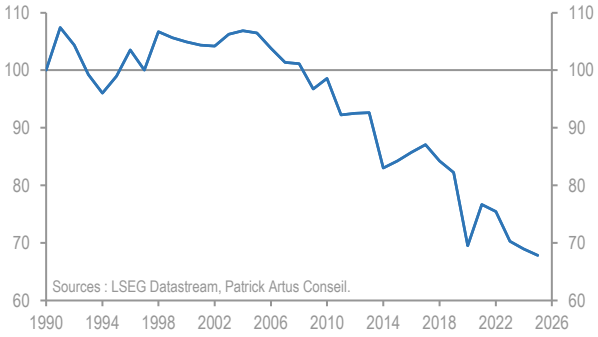
Poursuivre la décarbonation de l'économie

Depuis 1990, la décarbonation en France a progressé de manière inégale selon les secteurs. Les émissions de gaz à effet de serre ont reculé, entre 1990 et 2023, de 54 % dans l'industrie manufacturière, de 37 % dans le secteur résidentiel et de 18 % dans l'agriculture, mais ont augmenté de 3 % dans les transports. Au total, les émissions ont diminué de 32 % entre 1990 et 2023 (graphique 10). Atteindre l'objectif fixé pour 2030, soit une baisse des émissions de 55 % par rapport à leur niveau de 1990, suppose de les réduire de 5 % par an entre 2024 et 2030 ; or elles n'ont reculé que de 3 % en 2024 et de 2,1 % en 2025.

Il apparaît donc nécessaire d'accélérer la décarbonation de l'économie française, d'autant que les travaux académiques mettent en évidence une relation négative marquée entre la hausse des températures et le niveau du PIB. Compte tenu de cette relation, même si l'Union européenne était seule à réduire ses émissions de CO_2, cette réduction serait efficiente au regard de son coût et du supplément de production qu'elle permet.

[1] d'Albis H. et Boubtane E. (2021), « L'immigration professionnelle en France depuis 2000 », *Réalités industrielles*, Annales des Mines, mai.

Graphique 10
France : émissions de CO_2 (indice 1990 = 100)



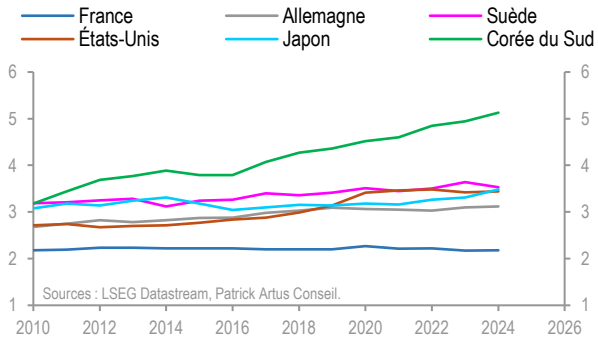
Soutenir l'innovation

L'effort d'innovation demeure insuffisant en France. La dépense intérieure de recherche et développement (DIRD ; **graphique 11**) représente 2,2 % du PIB en France en 2024, contre 3,1 % en Allemagne, 5 % en Corée du Sud et 3,5 % aux États-Unis. Ce retard tient essentiellement à **la recherche et développement des entreprises**, l'effort de recherche des administrations et de l'enseignement supérieur étant, en proportion du PIB, comparable à celui des autres pays.

Selon le Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan[2], d'autres indicateurs confirment ce diagnostic : une **faible part de la France dans les publications scientifiques mondiales**, un faible impact des publications scientifiques françaises, des capacités de calcul dédiées à l'intelligence artificielle très limitées et une taille réduite des secteurs des technologies de l'information et de la communication.

Le soutien à l'innovation pourrait prendre la forme d'une agence française ou européenne inspirée de la DARPA américaine (Defense Advanced Research Projects Agency), fondée sur une étroite collaboration entre les organismes publics de recherche et les entreprises.

Graphique 11
Dépenses totales de R&D (en % du PIB)



Synthèse : un risque majeur lié à la situation budgétaire

La dégradation de la situation des finances publiques françaises est largement documentée. Le déficit public s'est établi à 5,1 % du PIB en 2025 et devrait atteindre 5,4 % en 2026, tandis que la dette publique devrait dépasser 120 % du PIB en 2027.

Le risque est dès lors que l'ensemble de la politique économique soit subordonné à la consolidation budgétaire, ce qui empêcherait d'accroître les dépenses d'éducation et de formation, de financer des investissements publics dans le numérique ou la recherche et de soutenir la décarbonation. En outre, l'opinion publique exerce une forte pression pour orienter la politique économique vers le soutien au pouvoir d'achat et à la consommation, ainsi que vers une restriction de l'immigration. Les sept composantes de la politique économique que nous proposons pourraient ainsi ne jamais voir le jour.

[2] Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan, exercice de prospective « France 2035, France 2050 ».

Avertissement

Ossiam, filiale de Natixis Investment Managers, est un gestionnaire d'actifs français agréé par l'Autorité des marchés financiers (Agrément n° GP-10000016). Bien que l'information contenue dans le présent document provienne de sources jugées fiables, Ossiam ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie quant à l'exactitude de toute information dont elle n'est pas la source. Les informations présentées dans ce document sont basées sur les données du marché à un moment donné et peuvent changer de temps à autre. Le présent document a été préparé uniquement à des fins d'information et ne doit pas être considéré comme une offre, une sollicitation d'offre, une invitation ou une recommandation personnelle d'acheter ou de vendre des actions participantes, tout titre ou instrument financier d'un Fonds Ossiam, ou de participer à toute stratégie de placement, directement ou indirectement. Il est destiné à être utilisé uniquement par les destinataires auxquels Ossiam le met directement à disposition. Ossiam ne traitera pas les destinataires de ce document comme ses clients du fait qu'ils ont reçu ce document. Tous les renseignements sur la performance présentés dans ce document sont fondés sur des données historiques et, dans certains cas, sur des données hypothétiques, et peuvent refléter certaines hypothèses à propos des frais, des impôts, des charges de capital, des attributions et d'autres facteurs qui influent sur le calcul de rendements. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont des énoncés de notre jugement à cette date et sont susceptibles de changer sans préavis. Ossiam n'assume aucune responsabilité fiduciaire pour les conséquences, financières ou autres, provenant d'un placement dans un titre ou un instrument financier décrit dans ce document ou dans tout autre titre, ou de la mise en œuvre d'une stratégie de placement. Les informations contenues dans ce document ne sont pas destinées à être distribuées ou utilisées par une personne ou une entité, par un pays ou une juridiction, où cela serait contraire à la loi ou à la réglementation ou qui assujettirait Ossiam à toute exigence d'inscription dans ces juridictions. Ce document ne peut être distribué, publié ou reproduit, en entier ou en partie.